



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

|   |   |
|---|---|
| <b>Identification du produit</b>                                      | MALTODEXTRINE ND18  |
| <b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b> | Maltodextrin; Nutridex maltodextrine  |
| <b>Code du produit</b>  | MF-0507   |
| <b>Formule chimique</b>   | $C_{6n}H_{(10n+2)}O_{(5n+1)}$   |
| <b>Masse molaire</b>  |   |
| <b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>                 | Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.                     |
| <b>Fournisseur</b>  | LABORATOIRE MAT<br>610, rue Adanac<br>Québec<br>Québec<br>G1C 7B7<br>418-660-8666 Lun-ven 8h-16h<br>www.labmat.com<br>labmat@labmat.com |
| <b>Téléphone urgence</b>  | 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h<br>CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060  |
| <b>Date FDS préparée</b>  | 2025-05-23  |

### SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Classification SIMDUT</b>    | - Non réglementé selon le SIMDUT   |
| <b>Mentions de danger (H)</b>   | - N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au SIMDUT Canada  |
| <b>Conseils de prudence (P)</b> | - L'utilisation de ce produit ne présente pas de risque particulier. Cependant, les précautions usuelles de sécurité en laboratoire tel que le port de gants, vêtements et lunettes de protection doivent être respectées. |
| <b>Autres dangers</b>           | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)<br><b>Santé</b> 0<br><b>Inflammabilité</b> 1<br><b>Réactivité</b> 0<br><b>Spécial</b>   |

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Composant     | No. CAS   | % Poids |
|---------------|-----------|---------|
| Maltodextrine | 9050-36-6 | <=100%  |

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

|  |  |
|--|--|
| <b>Si contact avec yeux</b>  | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Si contact avec peau</b>  | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Si inhalé</b>   | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.   |
| <b>Si avalé</b>  | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.                          |
| <b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>             | Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Troubles gastro-intestinaux. Difficultés respiratoires. Réf. section 11. |
| <b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b> | Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.  |

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>   | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b>   | Donnée non disponible.   |
| <b>Produits de combustion</b>  | Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.  |
| <b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>                                  | Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).  |
| <b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b> | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. |
| <b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>                       | Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer.   |

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

|   |  |
|---|--|
| <b>Conditions d'entreposage</b>             | Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Garder le contenant bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré. |
| <b>Méthode et équipement de manutention</b> | Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.  |

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

| Composants    | No.-CAS   | Valeur   |
|---------------|-----------|--|
| Maltodextrine | 9050-36-6 | Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique. |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Respiratoire</b>          | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.  |
| <b>Gants</b>                 | N'est pas requis.   |
| <b>Yeux</b>                  | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.  |
| <b>Chaussures</b>            | L'utilisation de chaussures de sécurité n'est pas requise.  |
| <b>Vêtements</b>             | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.  |
| <b>Contrôle d'ingénierie</b> | Ventilation adéquate ou une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| État physique   | Solide                               |
| Couleur   | Blanc                                |
| Odeur   | Inodore                              |
| Seuil d'odeur   | Donnée non-disponible                |
| Point de fusion et congélation                              | 240 °C                               |
| Point d'ébullition  | Donnée non-disponible                |
| Inflammabilité  | 300 - 400°C                          |
| Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité       | Donnée non-disponible                |
| Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité       | Donnée non-disponible                |
| Point d'éclair  | Donnée non-disponible                |
| Température d'auto-inflammation                             | Donnée non-disponible                |
| Température de décomposition                                | Donnée non-disponible                |
| pH  | Donnée non-disponible                |
| Viscosité cinématique                                       | Sans objet                           |
| Solubilité  | Soluble dans l'eau                   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) | Donnée non-disponible                |
| Pression de vapeur  | Donnée non-disponible                |
| Masse volumique et densité relative                         | Donnée non-disponible                |
| Densité de vapeur relative                                  | Donnée non-disponible                |
| Caractéristiques des particules                             | Poudre: >=40 mailles (420 µm - 1 mm) |

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité                          | Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Les poussières fines de matières organiques ont un potentiel de former un mélange combustible ou explosif avec l'air, si confinées dans un espace restreint et soumises à une source d'inflammation. |
| Stabilité chimique                  | Stable dans les conditions de stockage recommandées.   |
| Risque de réactions dangereuses     | Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.   |
| Conditions à éviter                 | Éviter l'accumulation d'électricité statique. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la formation de poussière. Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles.  |
| Matériaux incompatibles             | Oxydants forts. Acides forts.  |
| Produits de décomposition dangereux | Oxyde de carbone.  |

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### MALTODEXTRINE ND18

|   |   |
|---|---|
| <b>Premières voies d'absorption</b>                 | Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.  |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>   | Par voie d'exposition ci-dessous.   |
| - Yeux  | Irritation.   |
| - Peau  | Irritation.   |
| - Respiration                                       | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Difficultés respiratoires.                               |
| - Ingestion   | L'utilisation de ce produit ne présente pas de risque particulier dans des conditions normales d'utilisation. |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b> | Peut causer: Réactions allergiques.   |
| <b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>   | DL50 Oral - Donnée non disponible. DL50 Cutanée - Donnée non disponible.                                      |
| <b>CL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>   | CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.  |

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### MALTODEXTRINE ND18

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Écotoxicité</b>                  | Donnée non-disponible.                     |
| <b>Persistance et dégradation</b>   | Donnée non-disponible.                     |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Donnée non-disponible.                     |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Donnée non-disponible.                     |
| <b>Autre effets nocifs</b>          | Aucun problème écologique n'est à prévoir. |

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Mesures pour l'élimination</b> | Éliminer comme un déchet domestique. Pour les grandes quantités, contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| <b>Emballage contaminé</b>        | Éliminer comme produit non utilisé.  |

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN N/R

Appellation réglementaire

Classification du TMD

Groupe d'emballage

Indice de quantité limitée

Indice PIU

Dispositions particulières

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA - Non réglementé selon le SIMDUT

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-05-23**